

**HÔTEL DE VILLE***Relations Publiques**N° tel : 01 69 49 76 17**N/Ref : NDA/FV***DECISION N° 2008/292**

**OBJET : Convention de prestations de service relative à des animations, «QUEBECOISES» lors du marché de Noël, conclue avec l'Association « France – Québec – Essonne »**

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yverres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la Commune organise des animations «QUEBECOISES», dans le cadre du marché de Noël, du 1<sup>er</sup> au 21 décembre 2008, sur la place piétonne,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association « France – Québec – Essonne », sise Hôtel de ville de Montgeron (91230),

**DECIDE**

DE signer avec ladite association, une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à des animations «QUEBECOISES», dans le cadre du marché de Noël, sur la place piétonne du centre-ville, pour un montant de 492 € (quatre cent quatre vingt douze euros),

DIT que l'association n'est pas assujettie à la TVA,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yverres, le 1<sup>er</sup> décembre 2008



Nicolas DUPONT-AIGNAN

Président de la Communauté

D'Agglomération du Val d'Yverres

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

